

ARRÊTÉ DU MAIRE
N° 2026-115

PORTANT RESTRICTION DE CIRCULATION ET INTERDICTION DE STATIONNER
ROUTE DE BELLEFONTAINE, RUE DE FREGY, RUE MARGUERITE PEREY, RUE JEHAN DE BRIE,
ROUTE DE JEAN GROGNE, AVENUE DE VERDUN, AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

Le Maire de la Commune de Fontenay-Trésigny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 et L. 2213-2,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R. 411-3, R. 411-21-1 et R. 417-10 II 10°,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le règlement communal de voirie,

Considérant les travaux de réfection de chaussée, dans diverses rues de la Commune, par la Société **WIAME VRD** sise 15 rue du Hainault, ZAC du Hainault, Sept-Sorts - 77260 La Ferté-sous-Jouarre,

Considérant la nécessité de restreindre la circulation et limiter la vitesse à 30 km/h puis d'interdire le stationnement des véhicules pour permettre la réalisation de ces travaux en toute sécurité,

ARRÊTE

Article 1 : Du **mercredi 15 avril 2026 au vendredi 17 avril 2026**, la circulation des véhicules sera réduite et limitée à 30 km/h et le stationnement sera interdit rue de Frégy, Rue Marguerite Perey, rue Jehan de Brie, avenue de Verdun et avenue du G^{al} de Gaulle, pendant l'intervention de la société **WIAME VRD**.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun, sis 43 avenue du Général de Gaulle case postale 8630 77008 Melun Cedex, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Directeur des services techniques et les agents de police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera affichée et adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rozay-en-Brie,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Intervention de Fontenay-Trésigny,
- Les Agents de la Police Municipale,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- La société **WIAME VRD** :
 - ➔ ✉ p.varlet@wiame-vrd.com,
 - ➔ ✉ a.chavin@wiame-vrd.com,
 - ➔ ✉ l.quertier@wiame-vrd.com.

Fait à Fontenay-Trésigny,
le 25 mars 2026




Le Maire,
Patrick ROSSILLI